MELO ENTERTAINMENT
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 58 rue de Monceau, 75008, Paris
RCS de Paris 938 394 392

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-six février,
A dix heures,

Monsieur Karim, Chastelain, Khaloua,
Demeurant 18 rue Charles Romme,76610, Le Havre,

Associé unique et Président de la société MELO ENTERTAINMENT,

I -A pris les décisions suivantes :

- Modification de la dénomination sociale
- Modification des statuts

II – DÉCISIONS :

PREMIÈRE DÉCISION
L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société.
En conséquence, à compter du 26 février 2026, la dénomination sociale :
MELO ENTERTAINMENT
est remplacée par :
213 PUBLISHING

DEUXIÈME DÉCISION
En conséquence de la décision qui précède, l'article des statuts relatif à la dénomination sociale est désormais rédigé comme suit :
« La société a pour dénomination : 213 PUBLISHING »
Le reste des statuts demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires.
De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Paris,
Le 26 février 2026
L'associé unique
Signature

Signé par karim chastelain
Le 1 mars 2026

Signed with Universign doc_Bbw tx_DMAzAdxEn0rr